AMBASSADE
DE FRANCE
EN ARMÉNIE
Liberté
Égalité
Fraternité

http://www.ambafrance-am.org

https://twitter.com/ambafr_armenie

Service de Presse

Revue de la presse arménienne du 10 mars 2021

Porte-parole de Pachinian : la question d'un éventuel « corridor » à travers le Syunik n'est pas à l'ordre du jour/ A la demande d'*Armenpress*, la porte-parole de Pachinian a clarifié ce dont discutent les groupes de travail trilatéraux. Selon elle, la question d'un quelconque « *corridor* » ou « *statut de corridor* » ne fait pas partie des accords conclus entre les dirigeants de l'Arménie, de la Russie et de l'Azerbaïdjan. D'après elle, des sous-groupes d'experts travaillent sur les questions des transports ferroviaires, routiers et combinés, ainsi que des questions de sécurité, de frontières, de douanes, de contrôles sanitaires, vétérinaires, phytosanitaires et autres. De plus, selon la porte-parole, le coût et les possibilités techniques, les routes du sud et du nord, ainsi que les sections les reliant ont été discutés. Les travaux des groupes d'experts ont également été examinés par un groupe de travail coprésidé par les vice-premiers ministres des trois pays. « *Les groupes d'experts se concentrent sur les travaux visant à évaluer la capacité physique et l'état technique de l'infrastructure dans toutes les directions possibles* » a déclaré la porte-parole ajoutant que la déclaration conjointe trilatérale du 9 novembre ne mentionne qu'un seul corridor, le corridor de Lachine et il n'y a pas de mention d'un corridor à travers le territoire de l'Arménie.

L'alliance de l'opposition a bloqué les entrées du Parlement/ Des tentes et des barricades faites de poubelles ont été installées à l'entrée de service de la rue Demirchyan. Un grand nombre de policiers ont été attirés par cet endroit. Plusieurs députés de l'opposition se sont interposés entre les deux parties pour éviter des affrontements violents entre elles. La police en tenue anti-émeute n'a pas essayé de disperser la foule. L'opposition y a passé la nuit et a appelé ses partisans de les joindre dès le matin. Ishkhan Saghatelyan, coordinateur de l'alliance de l'opposition a proposé une solution à la crise politique dans le pays, tout en exprimant sa confiance dans le fait que les autorités en place ne l'accepteraient pas. « *Que Nikol Pachinian vienne au Parlement et démissionne jusqu'à 12h00 mercredi, alors nous accepterons les élections* » a déclaré Saghatelyan.

L'incertitude sur le statut du chef d'état-major/ Le bureau du Premier ministre a déclaré mercredi matin que le chef d'état-major général des forces armées, Onik Gasparyan, était désormais considéré comme démis de ses fonctions parce que le Président n'a ni signé son ordre de licenciement, ni saisi la Cour constitutionnelle dans le délai prescrit par la loi. Quelques minutes plus tard, la Présidence a publié une déclaration indiquant que le Président Armen Sarkissian avait demandé à la Cour constitutionnelle de déterminer la constitutionnalité de la loi du 15 novembre 2017 sur le service militaire et le statut des militaires sur la base de laquelle le Premier ministre avait signé le licenciement de Gasparyan. La présidence a déclaré que Sarkissian s'adressait à la Haute cour en raison des problèmes qui étaient devenus évidents à la suite du licenciement par le Premier ministre du chef d'état-major général et des procédures juridiques constitutionnelles qui ont suivi. Sarkissian a exprimé l'espoir qu'une décision rapide de la Haute cour apportera une sécurité juridique et contribuera à un règlement de la crise. Au moment de la rédaction de cette revue, l'état-major n'a pas commenté la situation. Hier au soir, la Présidence avait publié une autre déclaration disant qu'il n'y avait pas de délai pour que le Président s'adresse à la Cour Constitutionnelle. « *Différentes forces politiques, personnalités et individus font des commentaires, des clarifications et des analyses diverses sur les termes de la requête du Président devant la Cour constitutionnelle. En manipulant cette question, une idée fausse s'est formée selon laquelle le 9 mars est la date limite pour s'adresser à la Cour constitutionnelle. Ces avis ne sont pas fondés : il n'y a pas de délai pour saisir la Cour constitutionnelle, et le Président de la République va bientôt s'adresser à la Cour constitutionnelle pour lui demander de se prononcer sur la compatibilité de la loi sur le service militaire et le statut des militaires, comme annoncé précédemment* » a déclaré la Présidence. Le Président a aussi a envoyé une réponse écrite à l'un de ses critiques, Ara Zohrabian, qui dirige la Chambre des avocats. Dans sa lettre rendue publique par Zohrabian, le Président a indiqué qu'il appartient maintenant à Pachinian de décider de l'avenir de Gasparyan et de faire face aux conséquences juridiques et politiques de cette décision. Zohrabian a condamné l'inactivité de Sarkissian lorsque lui et un groupe de ses partisans se sont rassemblés devant le palais présidentiel plus tôt dans la journée. Mardi, le candidat au poste du Premier ministre de l'alliance de l'opposition, Vazgen

Manukyan, a aussi déclaré que le Président Armen Sarkissian aurait pu résoudre la crise provoquée par le licenciement du chef d'état-major général, mais ne l'a pas fait, aggravant ainsi la situation. « *Nous n'avons pas de Président. C'est un riche touriste qui vit dans un palais cinq étoiles. Il est pris en charge par quelque 170 personnes à nos frais, c'est-à-dire à notre budget. Il voyage à travers le monde et ne fait rien d'utile* » a déclaré Manukyan.

Commentaire du représentant de l'UNICEF à la suite du départ soudain de la cheffe du bureau arménien de l'UNICEF/ Rappelons que le mandat du représentant de l'UNICEF, Marianne Clark-Hattingh, en Arménie a pris fin. Selon la version officielle, sa façon de travailler n'était pas coopérative pour les autorités arméniennes, alors que selon les informations parues sur des chaines Telegram, Clark-Hattingh aurait été une espionne pour l'Azerbaïdjan et le Royaume-Uni. L'ONU a réfuté les accusations portées contre Clark-Hattingh les qualifiant de sans fondement. « *Les allégations à son encontre sont sans fondement, et nous la défendrons vigoureusement* » a déclaré Stéphane Dujarric, porte-parole du Secrétaire général de l'ONU, lors d'un briefing mardi. Selon lui, l'UNICEF et le gouvernement arménien ont convenu de mettre fin à la mission de Clark-Hattingh en tant que représentant de l'UNICEF en Arménie ce mois-ci et elle est détachée ailleurs. Le bureau du procureur général arménien a entretemps déclaré qu'il examinait les publications des médias et des médias sociaux sur les activités d'espionnage de Clark-Hattingh. Selon eux, aucune procédure pénale n'a été engagée contre la fonctionnaire si les auteurs de la publication concernée disposaient d'informations fiables, ils étaient tenus de les transmettre aux forces de l'ordre.

L'audience du procès du 1er mars 2008 a été reportée en raison de l'hospitalisation de Seyran Ohanyan/ L'audience du procès du 1er mars 2008 a été reportée en raison de l'hospitalisation de Seyran Ohanyan, l'ancien ministre de la défense arménien qui, aux côtés de Robert Kocharyan, Yuri Khachaturov et autres anciens haut fonctionnaires, est poursuivi dans cette affaire. La date exacte de la sortie de l'hôpital d'Ohanyan n'a pas encore été précisée, mais la prochaine audience du tribunal est prévue pour le 16 mars.

Le Ministre arménien des situations d'urgence a reçu l'Ambassadeur de France/ La presse rend compte de la réunion du Ministre des situations d'urgence, Andranik Piloyan, et de l'Ambassadeur de France en Arménie Jonathan Lacôte. Le ministre a apprécié la coopération franco-arménienne dans le domaine des situations d'urgence, de la défense civile et a mentionné qu'elle remonte à 1988. Les parties ont exprimé leur volonté de poursuivre et d'approfondir le travail commun pour assurer la sécurité de la population et la résilience aux catastrophes naturelles. Ils ont également évoqué la formation des sauveteurs arméniens avec le soutien de la partie française, ainsi que les possibilités de mettre en œuvre des programmes communs dans le domaine de la médecine des catastrophes et du service psychologique.

Le chef d'état-major général adjoint inculpé/ Le bureau du procureur général a confirmé à la presse les informations selon lesquelles le lieutenant général Andranik Makaryan, chef adjoint de l'état-major général des forces armées arméniennes, est accusé dans une affaire pénale. Faisant référence à la confidentialité des données de l'enquête préliminaire, le bureau du procureur n'a pas donné d'autres détails. Rappelons que Makaryan est l'un des quatre militaires qui n'ont pas rejoint la déclaration faite par Onik Gasparyan, chef de l'état-major général des forces armées, et d'autres militaires demandant la démission du Premier ministre Nikol Pachinian (cf. revue du 03 mars 2021). Selon la presse, Makaryan n'a pas signé la déclaration en raison d'une affaire criminelle liée aux activités du département dirigé par lui. Il s'agirait de l'affaire du groupe de soldats laissés à leur sort à Zangelan qui ils sont toujours portés disparus.

L'ancien chef d'état-major général des forces armées Davtyan nommé à un nouveau poste/ Le Ministère de la Défense a confirmé qu'Artak Davtyan, ancien chef d'état-major général des forces armées arméniennes, a été nommé au poste d'officier supérieur pour des missions spéciales. La presse rappelle que Davtyan avait démissionné en juin 2020. Une raison possible de sa démission aurait pu être la large résonance provoquée par le mariage de son fils qui a eu lieu le 7 juin en plein restrictions covid.

L'enquête a ajouté des charges contre Vazgen Manukyan/ Le Comité d'enquête a rajouté d'accusation contre le candidat au poste du Premier ministre de l'alliance de l'opposition, Vazgen Manukyan. Ce dernier avait déjà été accusé d'avoir fait des appels publics pour un changement violent de l'ordre constitutionnel en Arménie à la suite de ses déclarations du 12 et 20 février (cf. revue du 04 mars 2021). Il a été à nouveau inculpé en vertu de ce même article du code pénal pour ses déclarations faites lors d'une manifestation le 26 février. L'avocat de Manukyan, Aram Vardevanyan, estime que le Comité d'enquête suit un ordre politique.

Rédaction : Lena Gyulkhasyan

Cette revue de presse est une synthèse réalisée à partir de publications arméniennes parues au cours d'une journée définie et constitue un document de travail qui ne saurait en aucun cas exprimer le point de vue de l'Ambassade de France ou des autorités françaises. Toute reproduction de cette revue destinée notamment à une publication électronique, papier, destinée à des tiers, est soumise à autorisation de l'Ambassade de France en Arménie.